



# Quelle régulation de l'économie circulaire?

Jeudi 28 novembre 2019 | 8h30-10h00 Salle A709 (7ème étage, aile A)

http://chairgovreg.fondation-dauphine.fr



































Le projet de loi sur l'économie circulaire, dont la Commission aux affaires économiques de l'Assemblée nationale a été saisie pour avis fin septembre, est présenté comme la promesse d'une conciliation entre efficacité environnementale et création de valeur économique. Cela suppose cependant de penser un nouveau modèle de croissance, capable d'adapter les schémas de production, de transformation et de consommation actuels aux équilibres de l'environnement.

C'est précisément le défi que propose de relever l'économie circulaire. Mettre fin au modèle de société linéaire reposant sur le principe « extraire, produire, consommer, jeter » pour concevoir désormais les déchets comme des ressources permettrait de satisfaire les besoins de consommation, tout en réduisant drastiquement les dommages environnementaux causés par certaines activités économiques. Ces derniers seraient d'ailleurs intégrés circulairement au modèle économique en gestation.

Si les réglementations française et européenne sont de plus en plus contraignantes ou incitatives, certaines continuent de promouvoir une économie linéaire. La question d'une régulation pertinente de l'économie circulaire se pose donc en raison de la coexistence de législations contradictoires à l'échelle nationale ou européenne.

Par ailleurs, les limites environnementales du recyclage, générées par une économie circulaire dont la croissance ne serait pas maîtrisée, sont soulignées.

Les types d'externalités sur lesquelles s'appuyer pour développer un système d'économie circulaire vertueux méritent donc une analyse plus fine des réglementations existantes et qui soit soucieuse d'une intégration et d'une harmonisation plus abouties.

Pour aborder la manière de penser la régulation de l'économie circulaire, ce petit-déjeuner de la Chaire Gouvernance et Régulation propose un débat autour de divers porteurs de projets sur le sujet.

# Intervenants

### **Fabrice Bonnifet**

Directeur Développement Durable & Qualité, Sécurité, Environnement, Groupe Bouygues et Président, Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)

## Philippe Delacote

Chercheur en économie, Institut National pour la Recherche Agronomique (INRA)

# Philippe Joguet

Directeur Développement Durable, RSE, questions financières, Fédération du Commerce et de la Distribution

Le débat sera modéré par **Angelos Souriadakis** | Partner, Ylios